

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2006

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une **calculatrice** de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 19 pages numérotées de 1 à 19.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation comptable		p. 3
DOSSIER 1 : Paramétrage du logiciel et gestion des achats	(20 points)	p. 4
DOSSIER 2 : Gestion des immobilisations	(13 points)	p. 5
DOSSIER 3 : Travaux d'inventaire et plus et moins-values	(25 points)	p. 6
DOSSIER 4 : Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(22 points)	p. 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 :

Annexe 1 : Extrait de la déclaration CA3 provisoire du mois de janvier 2006.....	p. 8
Annexe 2 : Extrait de la balance des comptes au 31 janvier 2006	p. 8
Annexe 3 : Extrait du paramétrage de la déclaration de TVA	p. 9
Annexe 4 : Factures d'achats de matières de février 2006	p. 9

DOSSIER 2 :

Annexe 5 : Informations relatives à l'immobilisation acquise.....	p. 10
Annexe 6 : Extraits du plan comptable général.....	p. 11

DOSSIER 3 :

Annexe 7 : État des immobilisations cédées en 2005	p. 12
Annexe 8 : Méthodes d'amortissements	p. 12
Annexe 9 : Extraits des journaux de banque et des opérations diverses	p. 13
Annexe 10 : Données liées aux titres LocMaint.....	p. 13
Annexe 11 : Imprimé 2059-A provisoire	p. 14

DOSSIER 4 :

Annexe 12 : Éléments nécessaires au calcul de la réserve spéciale de participation	p. 15
Annexe 13 : Lettre adressée par Monsieur Carton au service comptable.....	p. 16
Annexe 14 : Note de Monsieur BADIN	p. 16

Annexes à rendre avec la copie :

- **Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable** p. 17 et 18
- **Annexe B : Tableau de contrôle de l'imprimé 2059-A (dossier 3)** p. 19

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire).

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro et l'intitulé des comptes, et un libellé.

Présentation de l'entreprise

La société VoirieProd est une société anonyme à conseil d'administration située 15, rue de Paris à Compiègne (60200). Elle emploie 102 salariés.

Son capital, d'un montant de 4 800 000 €, est composé de 300 000 actions de 16 € de valeur nominale.

La société achète du matériel de voirie en « kit » en France, en Allemagne, en Suisse et en Italie, qu'elle monte puis commercialise principalement auprès des mairies françaises. Elle vend ainsi des balayeuses, des laveuses, des bennes à ordures, etc.

Outre l'atelier de montage, elle possède un atelier de fabrication où sont créées (à partir de plans réalisés par le bureau d'études, et sur la demande des clients) des pièces servant à améliorer le fonctionnement des machines ou le bien-être des utilisateurs (3^{ème} balai, grattoir, rampe de haute pression, potence pour recevoir une caméra supplémentaire, etc.).

Dans le cas où les pièces demandées sont déjà créées par une autre entreprise, la société fait sous-traiter leur fabrication.

L'entreprise exerce également une activité commerciale de vente de pièces détachées.

La société VoirieProd possède 60 % du capital social de la société LocMaint. Cette filiale est spécialisée dans la location et la maintenance du matériel de voirie.

VoirieProd est soumise à l'impôt sur les sociétés et à la TVA au régime du réel normal.

La société VoirieProd dispose d'un service comptable dirigé par le directeur administratif et financier, Monsieur Badin. Il a sous ses ordres, pour l'aider dans sa fonction :

- M. Leblond comptable qui s'occupe de toute la comptabilité générale ;
- Mlle Dupontel comptable qui s'occupe du contrôle de gestion.

Vous avez été recruté(e) comme stagiaire afin d'aider les autres membres du service.

Votre mission

Afin d'aider les comptables dans leur tâche, Monsieur Badin vous confie les quatre dossiers suivants :

- **DOSSIER 1** : Paramétrage du logiciel et gestion des achats
- **DOSSIER 2** : Gestion des immobilisations
- **DOSSIER 3** : Travaux d'inventaire et plus et moins-values
- **DOSSIER 4** : Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La société a mis en place un logiciel semi-intégré au cours de l'exercice 2005, mais son paramétrage n'est pas terminé.

Monsieur Leblond, le comptable, vous confie deux tâches :

- la vérification du paramétrage de la déclaration de TVA dans le logiciel de comptabilité,
- l'analyse et l'enregistrement de quelques factures fournisseurs.

A – Paramétrage de la déclaration de TVA dans le nouveau logiciel de comptabilité

Monsieur Leblond a effectué le paramétrage de la déclaration CA3 dans le nouveau logiciel de comptabilité. Le paramétrage du cadre A de la déclaration de TVA consiste à rattacher à une rubrique (c'est-à-dire une ligne de la déclaration), des comptes de charges et de produits.

Pour le mois de janvier 2006, Monsieur Leblond est satisfait du résultat au niveau de l'ensemble des rubriques à l'exception de la ligne 1. Quand il vérifie la déclaration, il ne retrouve pas le montant indiqué sur cette ligne.

Travail à faire : Á l'aide des *annexes 1, 2 et 3*

1. Présenter sur la copie le détail du calcul du montant qui doit apparaître à la rubrique 01 (ventes, prestations de services) de la déclaration CA3 du mois de janvier 2006.
2. Expliquer la différence entre le montant retrouvé à la question 1 et le montant figurant à la rubrique 01 de la déclaration présentée en *annexe 1*.
3. Rectifier en conséquence, le paramétrage proposé en *annexe 3*

B – Enregistrements comptables des factures de février 2006

M. Leblond n'ayant pas eu le temps de paramétrer le module de gestion commerciale, les opérations de janvier 2006 ont été comptabilisées directement dans les journaux comptables. Il souhaite par la suite que les écritures générées par le logiciel de gestion commerciale soient automatiquement transférées vers le module de gestion comptable.

Afin de vérifier le paramétrage du transfert automatique des écritures, Monsieur Leblond vous demande de comptabiliser à partir de l' *annexe 4* les documents qui le nécessitent..

Travail à faire :

Présenter les enregistrements comptables en utilisant le bordereau de l'*annexe A (à rendre avec la copie)*.

La société a acquis le 01/07/2005 un pont roulant 5 tonnes ; portée 15m ; hauteur de levage : 6m.
Fin janvier et début février 2006, le service comptable a commencé les travaux d'inventaire.

Monsieur LEBLOND vous demande de procéder à la mise en conformité d'un enregistrement comptable aux nouvelles normes applicables en 2005.

Travail à faire :

À l'aide des **annexes 5, 6**

1 – Expliquer pour quelle raison l'écriture comptable figurant en **annexe 5** ne respecte pas l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux actifs.

Présenter l'écriture comptable de régularisation au 31 décembre 2005 sur *l'annexe A (à rendre avec la copie)*. Les comptes que vous serez amenés à créer devront être conformes au format général du plan comptable de l'entreprise.

2 – Présenter la première ligne des tableaux d'amortissement du pont roulant et de la radio commande sachant que l'entreprise souhaite bénéficier des règles fiscales en vigueur.

3 – Présenter l'écriture de dotation au 31 décembre 2005 sur *l'annexe A (à rendre avec la copie)*.

Fin janvier et début février 2006, le service comptable a commencé les travaux d'inventaire et la préparation de la liasse fiscale au titre de l'exercice 2005. Monsieur Leblond vous confie une partie de ces travaux.

Les missions qui vous sont confiées sont les suivantes :

- la régularisation des cessions d'immobilisations,
- la régularisation de la dépréciation des titres de participation,
- la vérification de l'imprimé 2059-A provisoire (détermination des plus ou moins values)

Vous disposez en **annexe 9** des écritures enregistrées lors des cessions

Vous avez réuni les informations nécessaires pour procéder aux régularisations des cessions et de la dépréciation d'une part et pour vérifier et compléter l'imprimé 2059-A provisoire d'autre part :

- l'état des immobilisations cédées en **annexe 7**,
- les méthodes d'amortissement utilisées en **annexe 8**,
- des extraits des journaux des opérations diverses et de banque en **annexe 9**,
- les données liées aux titres de participation LocMaint en **annexe 10**,
- l'imprimé 2059-A provisoire en **annexe 11**,

Travail à faire :

À l'aide des **annexes 7, 8, 9, 10 et 11** :

1. Présenter sur l'**annexe A (à rendre avec la copie)**, les enregistrements comptables au 31 décembre 2005 permettant de régulariser la cession des titres de participation Locmaint.
2. Procéder à la régularisation de la dépréciation des titres LocMaint au 31 décembre 2005 (**annexe A (à rendre avec la copie)**)
3. Compléter le tableau de contrôle du document 2059-A présenté en **annexe B (à rendre avec la copie)**.

La société VoirieProd est assujettie légalement à la participation des salariés.

Le 2 mai 2006, l'assemblée générale a approuvé le montant de la participation calculée sur les données 2005.

Travail à faire :

A l'aide de l'*annexe 12*

1. Calculer la participation des salariés aux résultats 2005 à l'aide de la *formule légale*.
2. Calculer la participation *effective* 2005. Evaluer l'avantage fiscal induit par l'accord dérogatoire.
3. Présenter sur l'*annexe A (à rendre avec la copie)* l'enregistrement comptable des opérations du 31 décembre 2005 relatives à la participation et à la provision pour investissement.
4. Calculer la réserve spéciale de participation nette de CSG et de CRDS et présenter sur l'*annexe A (à rendre avec la copie)* l'écriture de participation consécutive à l'approbation par l'assemblée générale le 30 mai 2006.

A l'issue des opérations, le service comptable adresse à chaque salarié le montant qui lui est attribué au titre de la réserve spéciale de participation (RSP) ainsi que la date à laquelle il pourra la débloquer.

Monsieur Carton, responsable de l'atelier de montage a adressé au service comptable une lettre présentée en *annexe 13* dans laquelle il conteste le montant qui lui a été attribué.

À l'aide des *annexes 13 et 14*

5. Présenter le courrier adressé à Monsieur Carton en réponse à sa lettre du 10 mai 2006. Justifier votre réponse par un calcul détaillé.

Note : Pour préserver l'anonymat de sa copie, le (la) candidat(e), auteur du courrier, se désignera comme « Le (La) stagiaire ».

ANNEXE 1 : EXTRAIT DE LA DECLARATION CA3 PROVISOIRE JANVIER 2006

3. DÉCLARATION DE TVA (CA3)



N° 3310 - CA3

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services	2 931 341	04	Exportations hors CEE	59 580
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
03	Acquisitions intracommunautaires	95 669	06	Livraisons intracommunautaires	60 864
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :		07	Achats en franchise	
)				

ANNEXE 2 : EXTRAIT DE LA BALANCE DES COMPTES AU 31 JANVIER 2006

Mouvements du 01/01/2006 au 31/01/2006		Solde débiteur	Solde créditeur
Numéro	Intitulé du compte		
6011FR	Achats de matières pour bennes, France	4 243,10	
6011UE	Achats de matières pour bennes, UE	58 214,45	
6012FR	Achats de matières pour laveuses, France	1 312,15	
6012UE	Achats de matières pour laveuses, UE	24 289,62	
6018UE	Achats d'autres matières, UE	10 714,15	
6070UE	Achats de pièces détachées, UE	2 451,00	
6091UE	RRR obtenus sur achats de matières, UE		0,00
6097UE	RRR obtenus sur achats de pièces, UE		0,00
624100	Transport sur achats en France (imposable)	820,00	
6650FR	Escomptes taxés accordés sur ventes, France	92,38	
6650UE	Escomptes accordés sur ventes, UE	0,00	
6650EX	Escomptes accordés sur ventes, Export	0,00	
7011FR	Ventes de bennes, France		1 629 443,65
7011UE	Ventes de bennes, UE		24 767,00
7011EX	Ventes de bennes, Export		12 133,80
7012FR	Ventes de laveuses, France		564 890,39
7012UE	Ventes de laveuses, UE		21 037,78
7012EX	Ventes de laveuses, Export		34 754,00
7018FR	Ventes d'autres produits, France		187 143,92
7018UE	Ventes d'autres produits, UE		4 215,12
7018EX	Ventes d'autres produits, Export		3 379,85
7070FR	Ventes de pièces détachées, France		529 765,75
7070UE	Ventes de pièces détachées, UE		10 843,66
7070EX	Ventes de pièces détachées, Export		9 312,11
708500	Port sur ventes en France (imposable)		20 097,14
708519	Port sur ventes (exonéré de taxe)		315,27
7091FR	RRR accordés sur ventes de produits, France	1 014,18	
7091UE	RRR accordés sur ventes de produits, UE	0,00	
7091EX	RRR accordés sur ventes de produits, Export	0,00	
7097FR	RRR accordés sur ventes de pièces, France	84,15	
7097UE	RRR accordés sur ventes de pièces, UE	0,00	
7097EX	RRR accordés sur ventes de pièces, Export	0,00	
7650FR	Escomptes taxés obtenus sur achats, France		115,44
7650UE	Escomptes obtenus sur achats, UE		0,00
7650IM	Escomptes obtenus sur achats, Import		456,21

ANNEXE 3 : EXTRAIT DU PARAMÉTRAGE DE LA DÉCLARATION DE TVA

Le paramétrage de la déclaration de TVA indique que les comptes suivants sont rattachés à la rubrique 01 (ventes, prestations de services) du cadre A :

- 7011FR
- 7012FR
- 7018FR
- 7070FR
- 708500

ANNEXE 4 : FACTURES D'ACHATS DE MATIÈRES DE FÉVRIER 2006

SA MECA ELECTRO BP 60410 60300 CREIL FR 26 613 210 100				
			<i>Comptabilisée le</i> 02/02/06	
SA VOIRIEPROD 15, rue de Paris 60200 Compiègne FR28 763 113 763				
Le 01/02/06		FACTURE N° 060065		
Code	Libellé	Quantité	Prix	Total
200	Cuve Hester pour laveuse	2,00	7 840	15 680,00
Total brut				15 680,00
Remise de 1 %				-156,80
Base HT				15 523,20
TVA au taux normal				3 042,55
Net à payer (euros) pour le 01/04/06				18 565,75

BUGGER-GRUYER Véhicules municipaux 3, Chaussée du Nord 9166 LAUSANNE SUISSE				
SA VOIRIEPROD 15, rue de Paris 60200 Compiègne FR28 763 113 763				
Le 12/02/2006		Facture 2006/3142		
Code	Désignation	Q	Prix	Total
0015	Laveuse aspiratrice	1	163 000	163 000
0020	Tuyau d'aspiration pour laveuse	1	3 060	3 060
Total brut				166 060
Remise client 15 %				-24 909
Net à payer pour 12/03/06 Francs Suisses				141 151
1 € = 1,5264 CHF				

SA MECA ELECTRO BP 60410 60300 CREIL FR 26 613 210 100				
SA VOIRIEPROD 15, rue de Paris 60200 Compiègne FR28 763 113 763				
Le 05/02/06		FACTURE N° 050083		
Code	Libellé	Quantité	Prix	Total
400	Cuve Niagara pour laveuse	1,00	11 900	11 900,00
Total brut				11 900,00
Remise de 2 %				-238,00
Frais de port				300,00
Base HT				11 962,00
TVA au taux normal				2 344,55
Net à payer pour le 3 mars 2006 (Montants exprimés en EUROS)				14 306,55

ROS ROCCO S.A. Av. Cerva 25300 TORINO, Italie IT26 300 125 888				
SA VOIRIEPROD 15, rue de Paris 60200 Compiègne FR28 763 113 763				
Le 07/02/2006		Facture VRD/26011		
	Désignation	Q	Prix	Total
	Brosses laveuses	10	1 200	12 000,00
	Kit élévateur pour bennes à ordures	1	6 000	6 000,00
Total brut				18 000,00
Remise de 4 %				-720,00
Frais de port				0,00
Montant HT				17 280,00
TVA au taux normal				0,00
Net à payer (EURO) pour le 5 avril 2006				17 280,00

- concernant la transaction avec BUGGER-GRUYER, la facture du transitaire est attendue ; la TVA sur les importations est comptabilisée à la réception de la facture du transitaire

ANNEXE 5 : INFORMATIONS RELATIVES Á L'IMMOBILISATION ACQUISE

Facture du fournisseur BALLAN

ETS BALLAN 24, rue Galilée 60200 COMPIEGNE FR 34 613 210 876		<i>Comptabilisée le</i> 01/07/05		
SA VOIRIEPROD 15, rue de Paris 60200 Compiègne FR28 763 113 763				
Le 01/07/05		FACTURE N° 11065		
Code	Libellé	Quantité	Prix	Total
424G	Pont roulant télécommandé	1	26 690	26 690,00
Frais d'installation				1 000,00
Total HT				27 690,00
TVA à 19,6%				5 427,24
Net à payer (euros)				33 117,24

Note technique :

- Le pont roulant comprend une ossature évaluée à 25 000 € et une radio commande évaluée à 1 690 €.
- les frais d'installation ne concernent que l'ossature.

La durée d'utilisation prévue du pont roulant est de 10 ans. Cette utilisation est supposée régulièrement répartie sur les 10 années. Sa valeur résiduelle est évaluée à 3 000 €.

Compte tenu de la fragilité de composants électroniques, la durée d'utilisation prévue de la radiocommande est de 5 ans. Cette utilisation est supposée régulièrement répartie sur les 5 années. Sa valeur résiduelle est nulle.

Extrait du journal des achats :

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
	Général	Intitulé			
01/07/05	215400	Matériel industriel	Achat du pont roulant.	27 690,00	
01/07/05	445620	TVA déductible sur immobilisations	à Société BALLAN	5 427,24	
01/07/05	404BAL	Fournisseur BALLAN	Facture 11065		33 117,24

Règles d'amortissement fiscal

Fiscalement le pont roulant est amortissable en dégressif sur 10 ans (Coefficient : 2,25). La radiocommande est amortissable en dégressif sur 5 ans (coefficient : 1,75)

L'amortissement fiscal est calculé sur la valeur d'origine.

ANNEXE 6 : EXTRAITS PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL

PCG 322-1

1 - Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.

2 – L'utilisation par une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

....

3 – Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

PCG 322-3

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant si , dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissement propres, doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.

ANNEXE 7 : ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES EN 2005**État des immobilisations cédées
édité au 31/12/2005 (Page 1)**Exercice du 01/01/2005
au 31/12/2005**SA VOIRIEPROD**

Code	Désignation	Date acquisition	Date mise en service	Date de cession	Quantité cédée	Prix de cession	Valeur brute bilan
815J	Pont roulant 8T	03/05/2002	03/05/2002	13/07/2005	1	8 900,00	21 900,00
261A	Titres LocMaint Lot 1	14/06/2000	/	05/11/2005	500	41 500,00	48 000,00
261B	Titres LocMaint Lot 2	20/02/2004	/	05/11/2005	220	18 260,00	18 700,00

**État des immobilisations cédées
édité au 31/12/2005 (Page 2)**Exercice du 01/01/2005
au 31/12/2005**SA VOIRIEPROD**

Code	Désignation	Cumul amorti	Valeur Nette	Plus/Moins value	Court terme	Long terme
815J	Pont roulant 8T	14 000,39	7 899,61	1 000,39	1 000,39	
261A	Titres LocMaint Lot 1	/	48 000,00	-6 500,00		- 6 500,00
261B	Titres LocMaint Lot 2	/	18 700,00	-440,00	- 440,00	

ANNEXE 8 : MÉTHODES D'AMORTISSEMENT

Le matériel industriel est amorti en mode dégressif sur 8 ans (coefficient : 2,25)

En cas de cession, l'entreprise comptabilise la dotation de l'exercice de cession :

- jusqu'au jour de cession pour les biens amortis en linéaire,
- jusqu'au mois précédent celui de la cession pour les biens amortis en dégressif.

ANNEXE 9 : EXTRAITS DES JOURNAUX DE BANQUE ET DES OPÉRATIONS DIVERSES**Extrait du journal des opérations diverses :**

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
	Général	Intitulé			
13/07/05	462000	Créances sur cessions d'immobilisations	Cession du pont roulant	10 644,40	
13/07/05	445710	TVA collectée sur ventes	à la SARL Leroy		1 744,40
13/07/05	775000	Produit de cession des éléments d'actif	Facture 1235K		8 900,00
31/12/05	281540	Amortissements du matériel industriel	Sortie pont roulant	14 000,39	
31/12/05	675000	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	Sortie pont roulant	7 899,61	
31/12/05	215400	Matériel industriel	Sortie pont roulant		21 900,00

Extrait du journal de banque :

Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
	Général	Intitulé			
16/07/05	512100	BNP	Encaissement facture	10 644,40	
16/07/05	462000	Créances sur cessions d'immobilisations	1235K sur vente Pont		10 644,40
05/11/05	512100	BNP	Avis B879L – cession	59 760,00	
05/11/05	471000	Compte d'attente	720 titres LocMaint		59 760,00

Remarques :

- Les dotations aux amortissements de l'exercice (y compris les dotations complémentaires) ont été correctement comptabilisées de manière regroupée.
- Aucune autre écriture relative aux cessions n'a été passée.

ANNEXE 10 : DONNÉES LIÉES AUX TITRES LOCMAINT

La société VoirieProd a cédé une partie des titres de participation qu'elle avait acquis en deux fois.

Extrait de l'état des immobilisations (titres de participation LocMaint)

État des titres de participation au 31/12/2005				
Exercice du 01/01/2005 au 31/12/2005				
SA VOIRIEPROD				
Code	Désignation	Date acquisition	Quantité	Valeur totale acquisition
261A	Titres LocMaint – Lot 1	14/06/2000	500	48 000,00
261B	Titres LocMaint – Lot 2	20/02/2004	3 280	278 800,00

Compte 296110 – Dépréciation des titres de participation

Intitulé : Dépréciation des titres de participation		Totaux : 0,00 9 280,00		
Numéro : 296110		Solde du compte : 9 280,00		
Date : 31/12/05				
Journal	Date	Libellé	Débit	Crédit
AN	01/01/05	A Nouveau		9 280,00

Valeur d'utilité du titre au 31 décembre 2005 fixée par Monsieur Badin : 80,00 €

ANNEXE 11 : IMPRIME 2059-A PROVISOIRE



N° 10179*03

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059 - A

1

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE ANONYME VOIRIEPROD				31/12/2005
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1	Pont roulant 8T (28/04/02)	21 900	14 000		7 900
	3	Titres LocMaint Lot 1 (14/06/00)	48 000			48 000
	4	Titres LocMaint Lot 2 (20/02/04)	18 700			18 700
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	B - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES					Qualification fiscale des plus et moins values réalisées*
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne 1)		Valeur résiduelle (report de la colonne 6)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins value	COURT TERME	LONG TERME
7		8	9	10	11	12
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1	Pont roulant 8T (28/04/02)	7 900	8 900	1 000	1 000
	3	Titres LocMaint Lot 1 (14/06/00)	48 000	41 500	-6 500	-6 500
	4	Titres LocMaint Lot 2 (20/02/04)	18 700	18 260	-440	-440
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+
14		Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
15		Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
16		Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
17		Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *				+
18		Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme					-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+	+
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 11)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 12)					(A)	(B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE 12 : ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DE LA RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION

1 – Formule légale et valeur des éléments pour le calcul de la participation des salariés

La formule légale permettant de calculer la participation est :

$$\text{Participation légale} = 1/2 (B - 5\%C) \times S / VA$$

Cette formule s'applique après l'arrêté des comptes de chaque exercice. Pour l'exercice 2005, les valeurs sont les suivantes :

B : Bénéfice	1 018 321
C : Capitaux propres	5 377 078
S/VA : Salaires bruts / Valeur ajoutée	0,394

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 2 mai 2006 a approuvé les comptes de 2005.

2 – Formule effective prévue dans l'accord de participation

Depuis 1993, selon des accords dérogatoires, la société utilise pour calculer la participation effective, un coefficient de 1,2 qu'elle applique à la participation calculée avec la formule légale. La valeur ainsi obtenue est diminuée de la CSG et de la CRDS. Elle est ensuite répartie entre les salariés et bloquée pendant 5 ans.

3 – Répartition de la réserve spéciale de participation entre les salariés (RSP)

$$\text{RSP salarié} = \text{RSP nette de l'année} \times \frac{\text{ Salaire mensuel brut individuel plafonné } \textcircled{1} \times \text{ Nombre de mois de présence}}{\text{ Total des salaires annuels bruts plafonnés}}$$

① Le salaire brut individuel n'est pris en compte qu'à hauteur de 2 fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Le calcul ainsi obtenu est arrondi à l'euro le plus proche.

4 – État de la provision pour investissement

Montant enregistré le	PPI en euros
31/12/2000	9 486
31/12/2001	15 233
31/12/2002	6 345
31/12/2003	12 288
31/12/2004	32 896

La provision pour investissement calculée sur la participation 2004 s'élève à 23 031 €.

Les provisions calculées ont été arrondies à l'euro le plus proche.

La société a investi chaque année pour une somme au moins égale à la valeur de la provision.

5 – Plafond de la sécurité sociale en fonction de la périodicité de la paye (2005)

au mois	au trimestre	à l'année
2 516 €	7 548 €	30 192 €

6 – CSG et CRDS sur la participation

La participation est soumise à :

- La contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 7,5 %
- La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5 %

L'assiette de calcul de la CSG et de la CRDS est égale à 97 % du montant de la participation depuis le 01/01/2005

ANNEXE 13 : LETTRE ADRESSÉE PAR M. CARTON AU SERVICE COMPTABLE

Monsieur Yannick CARTON
Responsable atelier montage
44, rue de la République
60200 Compiègne

Société VoirieProd
15, rue de Paris
60200 Compiègne

A l'attention de M. Badin
Compiègne, le 10 mai 2006

Monsieur,

J'ai bien reçu la note me précisant le montant qui m'est attribué au titre de la participation 2005, soit 4 094 euros.

Le livret contenant les chiffres annuels 2005 m'a permis de calculer le montant qui devrait me revenir. J'ai ainsi déterminé que le montant devrait être de 4 182 euros.

Je vous serais obligé de bien vouloir vérifier votre calcul ou m'apporter l'explication d'une telle différence.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes respectueuses salutations.



ANNEXE 14 : NOTE DE MONSIEUR BADIN

Pour la comptabilité au sujet de Monsieur CARTON

Salaire perçu mensuel : 5 140 €

Total annuel des salaires plafonnés : 2 410 138 €

Badin

ANNEXE B : TABLEAU DE CONTRÔLE DE L'IMPRIME 2059-A

Biens cédés	Montant imprimé	Vérifications
Pont roulant	14 000	<u>Vérification du calcul du cumul des amortissements</u> Dotation 2002 (21 900 * 28,125 % * 8/12) 4 106,25 Dotation 2003 (17 793,75 * 28,125 %) 5 004,49 Dotation 2004 (12 789,26 * 28,125 %) 3 596,98 Dotation 2005 (9 192,28 * 28,125 % * 6/12) 1 292,66 Total (14 000,38) donc total arrondi 14 000,00
		<u>Vérification du calcul du résultat sur cession</u> Prix de vente 8 900,00 Valeur nette comptable (21 900 – 14 000) 7 900,00 Plus-value (à court terme)..... 1 000,00 <u>Justification de la qualification fiscale de la plus ou moins value réalisée</u>
Titres LocMaint Lot 1	-6 500	<u>Vérification du calcul du résultat sur cession</u> <u>Justification de la qualification fiscale de la plus ou moins value réalisée</u>
Titres LocMaint Lot 2	-440	<u>Vérification du calcul du résultat sur cession</u> <u>Justification de la qualification fiscale de la plus ou moins value réalisée</u>

Autres lignes à analyser	Lignes	Montant	Justification de la qualification fiscale
	18	(*)	
	19	(*)	

(*) Valeurs à compléter si nécessaire